

Mise en ligne : 12 novembre 2017.
Dernière modification : 28 octobre 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

**SOCIÉTÉ COMMERCIALE
D'IMPORTATION ET D'EXPORTATION DU TONKIN
(SCIET), Hanoï**
Exportation de nattes, représentation automobile

Henri-Louis-Adolphe BELLONNET, administrateur délégué

Né le 9 juin 1890 à Paris VII^e.
Marié en 1909 à Clamart avec Jeanne Henriette Caumartin.
Dont Yvonne (mariée en 1929 à Haïphong avec Jean Guasqueur, chef mécanicien), Odette (1921-1927) et Jacques Jean François (1929).

Sous-lieutenant de réserve d'infanterie à titre définitif (*JORF*, 23 octobre 1918), lieutenant de réserve (*JORF*, 28 janvier 1919), etc.
Sous-directeur de la Compagnie d'exportation d'Extrême-Orient à Hanoï.
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Exportation_d'Extreme-Orient.pdf
Conseiller municipal de Hanoï (oct. 1923).
Membre de la CCI de Hanoï.

Gérant de la Société tonkinoise de représentation, bd Amiral-Courbet à Haïphong (septembre 1928) : alimentation générale, articles de ménage, nouveautés, bijouterie, photographie. Liquidée pour insuffisance d'actif (1932).

Chevalier de la Légion d'honneur et croix de guerre.
Décédé le 31 juillet 1962 à Paris XVI^e.

ENCART
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 avril-18 mai 1924)

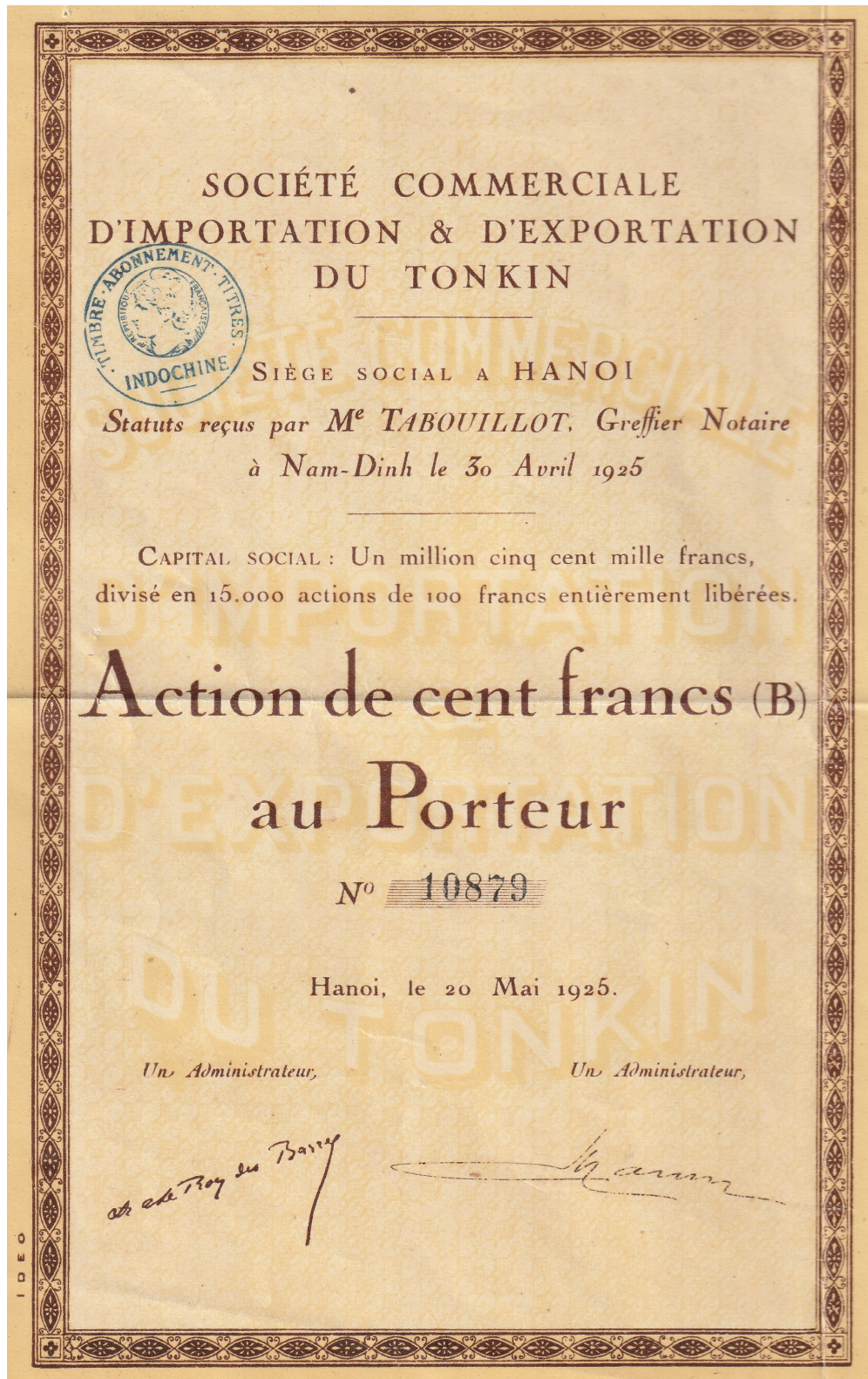
Gluco-vitre LAMARCHE
Isolant parfait, protège contre la chaleur.
Vente en gros et en détail chez nos représentants -- Dépositaires :
à Hanoï *Bellonnet*, 27 Bd Rollandes.
à Haiphong *Simond*, 17 Bd Amiral-Courbet
Prix de base 1 p. le m. carré

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Lamarche-Hanoi.pdf

Gluco-vitre LA MARCHE
Isolant parfait, protège contre la chaleur.
Vente en gros et en détail chez nos représentants-dépositaires :
à Hanoï Bellonnet, 27, bd Hollandes,

à Haïphong Simond, 17, bd Amiral-Courbet
Prix base 1 p. le m. carré

S.A., avril 1925.



Coll. Olivier Galand
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Olivier_Galand.pdf
SOCIÉTÉ COMMERCIALE
D'IMPORTATION & D'EXPORTATION
DU TONKIN

TIMBRE - ABONNEMENT - TITRES
INDOCHINE

Siège social à Hanoï
Statuts reçus par M^e Tabouillot, greffier-notaire à Nam-Dinh,
le 30 avril 1925

Capital social : un million cinq cent mille francs,
divisé en 15.000 actions de 100 francs entièrement libérées

ACTION DE CENT FRANCS (B)
AU PORTEUR

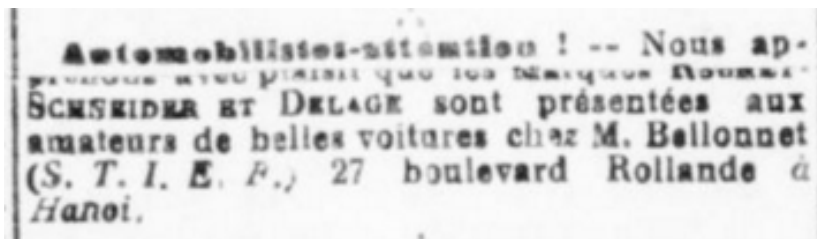
Hanoï, le 20 mai 1925

Un administrateur (à gauche) : Adrien Le Roy des Barres
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Le_Roy_des_Barres.pdf

Un administrateur (à droite) : ?
IDEO (Imprimerie d'Extrême-Orient)

ENCART

(*L'Avenir du Tonkin*, 18 juillet 1925)



Automobilistes attention ! — Nous apprenons avec plaisir que les marques ROCHET-SCHNEIDER ET DELAGE sont présentées aux amateurs de belles voitures chez M. Bellonnet (S. C. I. E. T.), 27, boulevard Rollandes à Hanoï.

Publicité

(*L'Avenir du Tonkin*, 2 août 1925)

GARAGE CENTRAL -- Haiphong

ROCHET SCHNEIDER

DELAGE

CITROEN

Dépôt à Hanoi :

SOCIÉTÉ COMMERCIALE D'IMPORTATION ET D'EXPORTATION DU TONKIN

27 BOULEVARD ROLLANDES -- HANOI.

ROCHET-SCHNEIDER

DELAGE

CITROËN

SOCIÉTÉ COMMERCIALE D'IMPORTATION ET D'EXPORTATION DU TONKIN,
27, BOULEVARD ROLLANDES, HANOÏ

Hanoï

(*L'Avenir du Tonkin*, 11 janvier 1926)

La Société française des Peintures Standard a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle a confié la vente exclusive de ses produits à la Société commerciale d'importation et d'exportation du Tonkin, 27, boulevard Rollandes à Hanoï, à compter du 1^{er} janvier 1926.

Élections à la chambre de commerce de Hanoï.

(*L'Avenir du Tonkin*, 25 février 1926)

Le 2 mars 1926, aura lieu le renouvellement partiel des membres de la chambre de commerce.

Voici les candidats qui se présenteront :

.....

M. Bellonnet, exportateur, administrateur délégué de la Société Commerciale d'importation et d'exportation du Tonkin, membre sortant.

.....

ANNONCES LÉGALES

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIÉTÉ COMMERCIALE D'IMPORTATION ET D'EXPORTATION DU TONKIN

Société anonyme au capital de 1.500.000 francs entièrement versés

(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} avril 1926)

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a, dans sa réunion du 6 mars 1926, décidé de porter le capital social de 1.500.000 francs à quatre millions de francs, par l'émission de 25.000 nouvelles actions de cent francs à émettre avec une prime de 15 francs, soit 115 francs l'action.

Elle a donné tous pouvoirs au conseil d'administration de recueillir les souscriptions de ces nouvelles actions, d'en recevoir les versements, de faire toutes déclarations et remplir toutes formalités nécessaires — droit également a été donné au conseil, de limiter l'augmentation de capital à un chiffre inférieur à celui de 2.500.000 fr., pour le cas où il estimerait cette réduction possible.

Les versements auront lieu de la manière suivante : le 1^{er} tiers augmenté de la prime de 15 francs sera effectué en souscrivant ; le versement du 2^e tiers sera appelé par le conseil d'administration dans le troisième mois qui suivra l'assemblée générale constatant la réalisation de la nouvelle souscription ; le troisième tiers sera appelé suivant les besoins par les soins du conseil d'administration mais pas avant le sixième mois qui suivra l'assemblée générale.

Faculté est donnée de se libérer par anticipation.

Les souscriptions seront reçues jusqu'au 1^{er} mai 1926 :

1° — aux guichets de la Banque de l'Indochine à Hanoï ;

2° — aux guichets de la Banque Franco-chinoise ;

3° — au siège de la Société, 27, bd Rollandes.

Le président du conseil d'administration.

PAUL MARON.

Notre carnet financier

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mai 1926)

La Société commerciale d'importation et d'exportation du Tonkin porte son capital de 1.500.000 francs à 4 millions par l'émission de 25.000 actions de 100 francs émises à 115 francs, le premier tiers seul et la prime étant à verser maintenant.

Tribunal de commerce de Hanoï

Audience du samedi 25 septembre 1926

(*L'Avenir du Tonkin*, 26 septembre 1926)

M. Gaye préside l'audience à l'assistance de MM. Pierre Duron et Luzet, juges consulaires. Greffier : M. Kerjean.

.....
3°) Ung Ngan Pou contre Bellonnet. — M. Ung Ngan Pou, fils aîné de feu M Aiong, était en désaccord avec M. Bellonnet au sujet d'une créance remontant à 1923, — et pour laquelle M. Bellonnet aurait offert, lors de la constitution de sa société, une contre valeur de 90.000 actions.

Le tribunal, ne se trouvant pas suffisamment éclairé, entendra les parties à l'audience extraordinaire du 18 novembre prochain à 3 heures.

Société des Nattes du Tonkin

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 6 mars 1927)

AU PALAIS
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE HANOÏ
Audience du samedi 16 juin 1928
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 juin 1928)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Couleurs_peintures-Hanoi.pdf

M. le président Collet est assisté de MM. Dubosq et Perroud, juges consulaires.
Greffier : M. Kerjean.

Jugement intervenant dans un procès important « Société Julien et Fortin contre Société commerciale d'import et d'export. »

La Société Julien et Fortin assignait la Société commerciale d'import et d'export : 1°) en résiliation des accords des 10 décembre 1925 et 24 décembre 1926, relatifs à l'exclusivité de la vente, au Tonkin et en Annam, des produits Standard ; 2°) en paiement de la somme de 5.676 piastres pour manque à gagner ; 3°) en paiement de la somme de 11.000 piastres pour le tort commercial qui lui a été causé.

Le tribunal a dit résilié aux torts et griefs de la S. C I. E. T. l'accord du 24 décembre 1926, faisant suite à celui du 10 décembre 1925 ; débouté la Société Julien et Fortin de sa demande en 11.000 piastres pour tort commercial éprouvé ; jugé fondée la demande pour manque à gagner sur 17.906 kg de peinture, nommé aux fins d'experts M. A. Fafart, représentant à Hanoi de la C. C. N. E O., lequel établira le prix de revient par kilo, des divers produits du contrat, le bénéfice de Julien et Fortin, le bénéfice moyen ; condamné d'ores et déjà à une indemnité prévisionnels de 1.000 piastres la S. C I. E. T envers la Société Julien et Fortin ; condamne la S. C I. E. T en tous les dépens.

Notre carnet financier

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 décembre 1928)

Nous apprenons la liquidation de la Société commerciale d'importation et d'exportation du Tonkin au capital de 37.500 piastres.

HANOÏ
AU PALAIS

Tribunal mixte de commerce de Hanoi
Audience du samedi 21 décembre 1929
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 décembre 1929)

Banque de l'Indochine contre Sciet, Le Roy des Barres contre Banque de l'Indochine,
Le Roy des Barres contre Sciet...
seul et même jugement, la jonction ayant été prononcée en raison de leur connexité

HANOÏ
AU PALAIS

Tribunal mixte de commerce de Hanoi
Audience du samedi 18 octobre 1930
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 octobre 1930)

.....
2°) « S.C.I.E.T. contre Thano ». Le tribunal condamne M. Thano à payer à la S.C.I.E.T. la somme de 1.000 p. restant due sur l'achat du matériel faisant l'objet de la convention de juillet 1928 avec intérêts de 8 % l'an pour compter du 16 décembre 1929 ; la somme de 350 piastres en compensation des frais de location de terrain et de gardiennage exposés par la S.C.I.E.T. du fait que Thano n'a pas enlevé le matériel acquis par lui dans le délai convenu. Il est stipulé, en outre, que, dans les 48 heures de la signification du présent jugement, M. Thano devra enlever tout le matériel acquis, sans quoi la S.C.I.E.T. procédera d'elle-même à cet enlèvement aux frais de Thano, qui est condamné aux dépens.
